February 28th, 2020

TRADE Solutions BNP PARIBAS

NIGÉRIA : LA FISCALITÉ ET LA COMPTABILITÉ

Dans cette page : Les taux d'imposition au Nigéria | Comptabilité et règles comptables au Nigéria

Les taux d'imposition

LES TAXES À LA CONSOMMATION

La nature de la taxe	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Le taux standard	5%
Le taux réduit	Certains biens et services sont exonérés de TVA, tels que les installations et machines destinées à être utilisées dans les zones franches d'exportation (ZFE) ou les zones franches (ZLE), les produits alimentaires de base, les produits et services médicaux, les produits pharmaceutiques, les livres et le matériel pédagogique, les services exportés et des commissions sur les transactions boursières. Les articles détaxés comprennent les exportations non pétrolières, les biens et services achetés par des diplomates et les biens et services achetés pour être utilisés dans des projets financés par des donateurs humanitaires.
Les autres taxes à la consommation	Des droits d'accise sont imposés sur des produits tels que le tabac et l'alcool. Une taxe foncière est prélevée annuellement par le gouvernement de l'État.

Find out more about Taxes and Accounting in Nigeria on GlobalTrade.net, the Directory for International Trade Service Providers.

LES TAXES SUR LES SOCIÉTÉS

Impôt sur les sociétés	30%
Le taux d'imposition pour les sociétés étrangères	Les sociétés résidentes sont assujetties à l'impôt sur les sociétés pour leurs revenus de toutes provenances, tandis que les non-résidents ne sont assujettis à l'impôt que sur leurs revenus de source nigériane.
La taxation des plus-values	L'impôt sur les plus-values est généralement prélevé au taux de 10% du bénéfice réalisé sur les cessions d'actifs. Le calcul de l'impôt sur les gains en capital s'effectue en déduisant de la somme reçue ou à recevoir, le coût d'acquisition pour la personne qui réalise le gain imposable, plus les dépenses engagées pour l'amélioration ou les dépenses accessoires à la réalisation de l'actif. Les gains provenant de la vente d'actions ne sont pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital. De même, les titres de sociétés sont exonérés de l'impôt sur les gains en capital.
Les déductions et les crédits d'impôt	Les dépenses sont déductibles au titre de l'amortissement et de l'épuisement et des dépenses entièrement engagées pour l'entreprise ou le métier. Les frais d'intérêt sur l'argent emprunté et utilisé pour produire un revenu imposable, les créances irrécouvrables et les dons de bienfaisance sont également déductibles. Sont également déductibles les frais de location, les dépenses de salaires et de traitements, les frais de réparation d'actifs, les frais de responsabilité encourus à des fins commerciales, les frais de recherche et de développement. Les pertes peuvent être reportées indéfiniment, mais ne peuvent être reportées rétrospectivement.
Les autres taxes sur les sociétés	Les autres taxes sont incluses : - droit de timbre - l'impôt foncier (les taux varient selon l'état et l'emplacement - 3% à Lagos) - cotisations de retraite (pour les employeurs comptant au moins 15 employés, à 10% du salaire brut) - Cotisations au Fonds national du logement (2,5% du salaire de base ; applicable aux employés nigérians gagnant au moins 3 000 NGN par an) - taxes salariales - l'impôt sur les technologies de l'information (1% de son bénéfice avant impôt sur les sociétés ; pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 100 millions de NGN).
Les autres ressources utiles	Service fédéral des Impôts

Consultez le site Doing Business, pour obtenir un sommaire des impôts et des cotisations obligatoires.

Comparaison internationale de la fiscalité des entreprises

	Nigéria	Afrique sub saharienne	Etats-Unis	Allemagne
Nombre de paiements de taxes par an	48,0	38,8	10,6	9,0
Temps requis pour les formalités administratives en heures	347,4	304,2	175,0	218,0
Montant total des taxes en % des profits	34,8	47,0	43,8	49,0

Source : Doing Business, 2019

LES TAXES SUR LE REVENU DES PERSONNES

Le taux standard

Impôt sur le revenu des particuliers	Taux progressif jusqu'à 24%
De 0 NGN à 300.000 NGN	7%
De 300.000 NGN à 500.000 NGN	11%
De 500.000 NGN à 500.000 NGN	15%
De 500.000 NGN à 1.600.000 NGN	19%
De 1.600.000 NGN à 3.200.000 NGN	21%
Au delà de 3.200.000 NGN	24%
Impôt minimum sur le revenu	Si un contribuable n'a pas de revenu imposable, un taux d'imposition de 1% est appliqué au revenu total.

Les déductions et les crédits d'impôt

Il existe des déductions fiscales telles que les primes d'assurance-vie, les personnes à charge et les enfants, les cotisations aux fonds de pension de l'État, le logement et les soins de santé, les contributions aux centres de recherche (jusqu'à 10% du revenu imposable).
Plusieurs allocations sont également disponibles : allocation d'aide consolidée (le montant le plus élevé étant 200 000 NGN ou 1% du revenu brut plus 20% du revenu brut) ; allocation pour enfant (2 500 NGN pour chaque enfant non marié de moins de 16 ans, jusqu'à concurrence de quatre enfants) ; parent dépendant (2 000 NGN pour chaque parent dépendant, jusqu'à un maximum de deux parents veufs ou invalides).

Les régimes spéciaux concernant les expatriés

Les personnes physiques résidant au Nigeria sont imposables sur leur revenu mondial. Dans le cas d'un emploi, une personne non-résidente est assujettie à l'impôt au Nigéria si les fonctions de l'emploi sont exercées en tout ou en partie au Nigéria, sauf si : les fonctions sont exercées pour le compte d'un employeur qui est à l'étranger ; la rémunération de l'employé n'est pas assumée par une base fixe de l'employeur au Nigeria ; la rémunération de l'employé est imposable dans cet autre pays selon les dispositions d'une convention fiscale.
Aux fins de l'impôt, un particulier est considéré comme résident s'il se trouve physiquement au Nigeria pendant au moins 183 jours au cours d'une période de 12 mois, y compris les congés et les absences temporaires.

LES CONVENTIONS DE NON DOUBLE IMPOSITION

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée

Voir la liste des conventions fiscales signées par le Nigeria

Les retenues à la source

Dividendes: 10%, Intérêts : 10%, Redevances : 5% (particuliers)/10% (entreprises).

Les accords bilatéraux

Le Nigéria et la France sont liés par une convention fiscale qui a été signée le 27 février 1990, et ratifiée le 2 mai 1991.

Téléchargez la convention (en français).

LES SOURCES D'INFORMATION FISCALE

Les autorités fiscales

Service fédéral des Impôts

Les autres ressources utiles

Commission nigériane de promotion des investissements (NIPC)

Find out more about Taxes and Accounting in Nigeria on GlobalTrade.net, the Directory for International Trade Service Providers.

Comptabilité et règles comptables au Nigéria

Les règles comptables

L'année fiscale	Du 1er janvier au 31 décembre.
Les normes comptables	Les systèmes juridique, comptable et réglementaire du Nigeria sont conformes aux normes internationales (NASB SAS/ IAS/IFRS), mais leur application est aléatoire
Les organismes comptables	Securities and Exchange Commission Conseil pour le reporting financier
La structure des comptes	L'état des comptes, le bilan au dernier jour de l'année, le compte de résultat, l'annexe, le rapport des auditeurs, le rapport de gestion, et dans le cas d'une société de holding, l'état financier du groupe.
Les obligations de publication	Les états financiers doivent être préparés annuellement et déposés auprès de la Commission des affaires des entreprises (CAC).
Les organismes professionnels	Institute of Chartered Accountants of Nigeria , Institut des experts-comptables du Nigéria Association of National Acountants of Nigeria , Association des comptables nationaux du Nigéria
La certification et l'audit	Les auditeurs sont nommés par résolution spéciale adoptée lors de l'assemblée générale annuelle d'une entreprise. Les personnes pouvant être nommées auditeurs externes sont généralement des comptables agréés par l'Institut des experts comptables du Nigeria (ICAN) ou des membres de l'Association des comptables nationaux du Nigeria (ANAN). Institute of Internal Auditors ; KPMG Nigeria ; Ernst & Young ; Bamisile Group ; PricewaterhouseCoopers.
Informations comptables	IAS Plus Nigeria Ernst & Young

© Export Entreprises SA, Tous droits de reproduction réservés.
Dernières mises à jour en Décembre 2019